



## Prime d'activité

-----  
Par grenadine

onjour,  
nous hébergeons à titre gracieux notre neveu âgé de 20 ans depuis le 27 décembre 2023 il souhaite demander la prime d'activité et la caf lui demande nos revenus ? il ne fait pas partie de notre revenu fiscal puisqu'il fait sa propre déclaration des impôts depuis cette année.  
quelles sont les conséquences pour nous de fournir nos revenus et allons nous être impactés sachant que nous ne touchons aucunes aides de la caf ni autre.  
cordialement

-----  
Par Isadore

Bonjour,

La CAF n'a pas la même définition du foyer que le fisc. Deux concubins ont un foyer fiscal distinct mais forment un seul foyer pour la CAF.

Je suppose qu'en raison du lien de parenté la CAF considère que votre neveu fait partie de votre foyer.

quelles sont les conséquences pour nous de fournir nos revenus et allons nous être impactés sachant que nous ne touchons aucunes aides de la caf ni autre  
Votre neveu connaîtra vos revenus.

Si vous ne touchez aucune aide de la CAF (ou de la MSA) cela n'aura pas de conséquence. Votre neveu sera seul responsable de sa déclaration. Fiscalement vos foyers resteront séparés.